

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

*Délibération n°*

**2023072**

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECart, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RÉCART), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°6 : CREATION D'EMPLOIS « BESOIN SAISONNIER »  
AUPRES DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose au conseil Municipal, la création d'emplois non permanents d'animateurs loisirs à temps complet pour assurer des missions d'encadrement et d'animation des enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires d'automne 2023, d'hiver et de printemps 2024.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Ces emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

- Vacances d'automne : 10 emplois
- Vacances d'hiver : 10 emplois
- Vacances de printemps : 10 emplois

La durée moyenne de travail hebdomadaire dépendra des effectifs des enfants inscrits et des besoins d'encadrement qui en découleront.

Elle sera précisée dans les contrats de travail.

Après avoir entendu les explications données,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** la création de dix emplois saisonniers à temps complet pour les vacances d'automne 2023, d'hiver et de printemps 2024,

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de travail pourra être modifiée en fonction des effectifs des enfants fréquentant le service enfance-jeunesse et des obligations légales d'encadrement,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail correspondants,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

